

LA LETTRE du Beffroi

BULLETIN MUNICIPAL DE BERGUES

JANVIER 2017



SOMMAIRE

Fêtes et manifestations

La vie de la commune :

- *Cadre de vie*
- *Jeunesse*

La vie des Associations

On vous informe

Rappel

Brèves sociales du CCAS

La recette du mois

La Voix est Libre

Etat civil

Après Paris et Bruxelles, la capitale allemande a été la cible **d'un attentat sur la voie publique visant la mort de citoyens anonymes**. Le terrorisme aveugle qui endeuillait régulièrement **des pays d'Afrique ou du Moyen Orient** frappe désormais partout chez nous, en Europe.

Nous sommes navrés de ce massacre odieux, qui vient **s'ajouter à d'autres**. **La paix si chèrement gagnée par nos ancêtres sur tout le territoire européen n'en n'est plus une, et la liberté d'aller et venir dont nous jouissions jusqu'à maintenant devient une source de menace.**

C'est dans ce monde incertain que nous devons vivre et élever nos enfants. Sachons renforcer le lien qui nous unit : les valeurs de la république, la liberté de conscience et **d'expression, la légitimité des institutions qui régissent la vie publique, la laïcité, l'égalité des citoyens devant la loi, le rôle des élus.**

2017 sera une année de renouvellement électoral : Allons voter massivement pour désigner le Président qui gouvernera la France et les députés qui nous représenteront au parlement.

2017 sera également le 13ème centenaire de la mort de Saint-Winoc, qui fonda l'Abbaye sur le Groëenberg. Au-delà des événements qui marqueront cet anniversaire, ces siècles remettent notre époque à son humble place dans le fil d'une longue et tortueuse histoire humaine, et nous rappellent que Bergues a connu d'autres vicissitudes, et en a tiré sa devise : POST TENEBRAS, SPERO LUCEM !

C'est cette espérance que je souhaite partager avec vous, en vous invitant avec les Conseillers municipaux pour notre premier rendez-vous de l'année salle Looten le samedi 07 janvier pour les vœux à la population.

Sylvie Brachet, Maire de Bergues

FETES ET MANIFESTATIONS

Vendredi 06

De 19h30 à 20h00 - Foyer Saint Martin

Conférence Grand Public présentée par le Dr WAGNER, oncologue
(cf. page 15)

A 20h00 - **Salon Blanc de l'Hôtel de Ville**

Conférence découverte : **Asie centrale** proposée par la municipalité (cf. page 6)

Samedi 07

A 19h00 - Salle Emmanuel Looten

Cérémonie des vœux de Madame le Maire et des membres du Conseil Municipal à la population avec vin d'honneur et galette des rois

Dimanche 08

De 08h30 à 12h00 – Grande salle Emmanuel-Looten

Don du sang **organisé par l'association « L'Amicale des donneurs de sang »**

De 10h00 à 12h00 – Petite salle Emmanuel-Looten

Permanence pour les cotisations **organisée par l'association « L'A.C.P.G. – C.A.T.M. – T.O.E. »**

De 15h00 à 18h00 – Foyer Socio-Educatif

Arbre de Noël **organisé par l'Harmonie**-Batterie Municipale

De 15h00 à 18h00 - Salle Pacôme

Futsal proposé par la municipalité, accès libre

Lundi 09

De 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 - Foyer Socio Educatif

Atelier cuisine : Galette des rois **proposé par le CCAS** (cf. page 17)

Mercredi 11

A partir de 14h00 – Foyer Saint-Martin

Assemblée générale **de l'association «La Fraternité des malades et handicapés»**

Jeudi 12

De 09h30 à 11h30 - Foyer Socio Educatif

Atelier créatif : autour de la laine proposé par le CCAS (cf. page 17)

Dimanche 15

De 10h00 à 12h00 – Petite salle Emmanuel-Looten

Permanence pour les cotisations **organisée par l'association « L'A.C.P.G. – C.A.T.M. – T.O.E. »**

A partir de 12h00 – Grande salle Emmanuel-Looten

Repas flamand **organisé par l'association « Enfance et Vie »**

Jeudi 19

De 09h30 à 11h30 - Foyer Socio Educatif

Atelier créatif : autour de la laine proposé par le CCAS (cf.page 17)

Samedi 21

A 14h30 - Au Tonnelier

Assemblée Générale de l'Association « Les Jardins Familiaux de Bergues » (cf.page 7)

Dimanche 22

De 14h00 à 19h00 – Salle Emmanuel-Looten

Thé dansant organisé par l'association « Le Cyclo-Tourisme Berguois »

Mardi 24

A 18h30 – Salle Emmanuel-Looten

Remise des récompenses du « Challenge des Dunes » organisée par l'association « La Rouge Flamande, je cours à Bergues »

Jeudi 26

De 09h30 à 11h30 - Foyer Socio Educatif

Atelier créatif : autour de la laine proposé par le CCAS (cf.page 17)

Samedi 28

De 14h00 à 18h00 – Foyer Socio-Educatif

Vente de pigeons organisée par l'association « L'Union colombophile de Bergues »

A partir de 15h30 – Salon Blanc et Salon Doré de Hôtel de ville

Assemblée Générale de l'association « Les Baladins du Groenberg »

A 18h30 - Boulodrome (nouveau).

Assemblée Générale de l'association « L'Union Pétanque Berguoise »

Dimanche 29

De 10h00 à 12h00 – Petite salle Emmanuel-Looten

Permanence pour les cotisations organisée par l'association « L'A.C.P.G. – C.A.T.M. – T.O.E. »

De 11h00 à 18h00 – Grande salle Emmanuel-Looten

Fête de l'école Sainte-Thérèse organisée par l'A.P.E.L. de l'école Sainte-Thérèse

Merci de communiquer le détail précis de vos manifestations, au plus tard le **19 de chaque mois (dates, horaires, lieux, nouveautés, mises à jour ou annulations) pour une éventuelle parution dans l'édition suivante à l'adresse :**

communication@bergues.fr

NB : Les documents numériques permettant le copier-coller sont fortement recommandés et seront publiés en priorité. Merci de votre compréhension.

LA VIE DE LA COMMUNE

CADRE DE VIE

► ECLAIRAGE PUBLIC

Désormais l'éclairage public sera coupé de minuit à quatre heures du matin durant les nuits du dimanche soir au jeudi matin. Concernant les nuits du vendredi et du samedi les horaires d'allumage restent inchangés. Pour certaines manifestations (le carnaval, les bals, le marché de Noël, le 15 août, etc), l'éclairage public sera allumé par secteur toute la nuit.

► ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Tout propriétaire qui souhaite construire ou modifier un bâtiment sur son terrain connaît le règlement du POS : c'est le document qui fixe les règles de construction à respecter, ainsi que le

zonage des parcelles : UA ou UB pour le logement, UP pour les équipements, UE pour l'usage économique, N pour les zones naturelles etc....

Le Plan d'Occupation des Sols de Bergues datait de 1995, et l'équipe municipale a décidé de lancer sa révision en 2014, pour deux raisons : d'abord parce que plusieurs terrains s'étaient libérés et que leur reconversion justifiait un changement de zonage ; ensuite parce que le POS de 1995 ne prenait pas en compte les nouvelles impositions issues des lois Grenelle de l'environnement, ALUR et que cela risquait de le rendre un jour ou l'autre caduc.

Le PADD a été débattu lors d'un conseil municipal fin 2015, et le nouveau Plan Local d'Urbanisme (qui remplace le POS) présenté le 5 décembre 2016. Un registre de concertation a été ouvert à la disposition de tous ceux qui souhaitent s'exprimer à ce sujet, il suffit de le réclamer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. On peut donner son avis ou poser des questions, une réponse sera apportée à chacun.

Ce PLU est composé :

- * d'un rapport de présentation très détaillé, qui explique la situation et les évolutions géographiques, historiques, démographiques, économiques de la commune,
- * Du PADD qui indique les intentions et les orientations d'aménagement,
- * Des plans indiquant les servitudes, les réseaux, les plantations naturelles remarquables..
- * Du plan de zonage,
- * Du règlement dans chaque zone : activités permises et interdites, hauteurs maximales, distance par rapport à la rue et aux limites parcellaires, clôtures...

Comme indiqué en introduction la révision du PLU était surtout motivée par un toilettage nécessaire du règlement et une réflexion sur la mutation prochaine de quelques sites. Le nouveau PLU ne présente pas de révolution par rapport au POS existant car on ne crée pas de nouvelles zones à bâtir. Cependant il a fait l'objet de nombreuses réunions de la commission PLU municipale, et les discussions libres entre élus ont abouti à un consensus sur le projet.

Celui-ci sera donc arrêté le 31 janvier en conseil CCHF puisque c'est elle qui dispose de la compétence urbanisme depuis 2016, et qu'elle gèrera la suite du processus : consultation des parties intéressées, enquête publique, etc..

JEUNESSE

► "MERRY CHRISTMAS A CHARLES PERRAULT"

C'est en anglais que le Père Noël a été accueilli à l'école maternelle. Les enfants ont fait la démonstration de leurs premières connaissances de la langue de Shakespeare. Bravo à leurs enseignantes et intervenantes en TAP !

Le Père Noël a poursuivi sa distribution à St Pierre et Ste Thérèse.



► ILLUMINATIONS DE NOEL

Le mardi 06 décembre au soir, une partie du conseil municipal des enfants s'est réuni **pour déclencher l'allumage des illuminations de Noël.**

Après un décompte de 10, les enfants ont tous appuyés sur le fameux déclencheur. Bergues s'est alors habillé de son éclairage hivernal pour le plaisir de tous.





Film-reportage HD
réalisé et présenté par



Danielle et Gilles HUBERT



ASIE CENTRALE

de la Kirghizie au désert
du Takla-Makan



Région oubliée du XXème siècle, l'Asie Centrale n'a pas rompu avec son passé prestigieux. Les chemins de la soie qui la sillonnent traversent des paysages extrêmes, des sables du Gobi aux neiges glacées du Pamir.

Nous sommes au-delà des vastes steppes de la Russie et du Kazakhstan, sous les sommets enneigés des Monts Célestes : le massif des Tian-Shan et la république du Kirghizistan. **A l'ère soviétique, la population nomade s'est sédentarisée mais les troupeaux vibrent encore au rythme de la transhumance et les bergers demeurent d'exceptionnels cavaliers aux montures puissantes et dévouées.** Nous partagerons quelques instants de leur destinée cavalière sur les rives d'un lac turquoise. **Quelques jours sous la yourte, un repas de famille,** le rythme des saisons, une partie de chasse au renard à cheval, avec, pour seule arme, deux aigles royaux...

Trois cents kilomètres plus à l'Est, de l'autre côté de la frontière, tout en bas des Tian Shan enneigées, les oasis jalonnent la périphérie du terrible désert du Takla-Makan. Les caravanes y sillonnaient les dunes, affrontant chaleur, sécheresse et hordes barbares. **C'est le pays des Ouïgours, cousins germains des Ouzbèques de Samarkand. C'était récemment le Turkestan oriental d'avant Mao Zedong, une région riche de pétrole et d'intérêts géopolitiques majeurs que l'Empire révolutionnaire colonisa en 1949.**

Nous goûterons sans mesure le charme des paysages et des lieux. La culture musicale est omniprésente, rattachant ce peuple à son passé et à ses traditions. La vie est rude. **Pourtant, l'hospitalité déborde et la joie de vivre semble plus forte que la détresse.**

Tarifs : Enfants : **2,50 €** Adulte : **5,50 €**

Prochaine conférence : Martinique et Guadeloupe (le 03 février 2017)

► EVOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Bergues est une cité historique, qui a su conserver, malgré les ravages des guerres, des traces nombreuses de son passé glorieux, et des passionnés se sont regroupés à différentes époques pour attirer et renseigner les visiteurs. **Sous différents noms, d'abord syndicat d'initiatives puis office du tourisme, cette association de bénévoles aurait aujourd'hui 95 ans.**

Logée au pied du beffroi elle accueillait les touristes, dispensait les informations utiles, organisait des visites guidées, vendait de la billetterie, commercialisait des souvenirs et organisait des événements. En 2008 le succès du film de Dany Boon décupla brutalement la fréquentation, puis celle-ci baissa doucement pour se stabiliser autour de 20 000 sollicitations par an. **L'association était indépendante et gérée par son bureau, elle employait trois hôtesse et des guides, et recevait comme recette des subventions de la commune, de l'intercommunalité et du département, que complétaient les bénéfices des ventes et des manifestations. Elle comptait une centaine d'adhérents.**

La loi NOTRE, votée par les députés, transfère la promotion du tourisme au niveau intercommunal à partir du 1er janvier 2017, ce qui signifie que seule la CCHF peut désormais créer des offices de tourisme sur son territoire. Un Office Intercommunal de Tourisme unique a été décidé et ses statuts ont été approuvés par le conseil communautaire. **Cet OTI coiffera les actuels points d'accueil touristiques, appelés Bureaux d'Information Touristiques, et leur personnel sera repris par la CCHF, afin d'assurer l'accueil et l'orientation comme actuellement.**

L'association berguaise n'avait donc plus lieu d'exister puisqu'une partie de ses missions lui ont été retirées, elle a donc été dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire le 21 décembre, et a nommé des commissaires chargés de sa liquidation.

La municipalité regrette que cette évolution ait eu lieu de façon aussi brutale et rapide, et remercie tous les particuliers qui ont donné, à un moment ou un autre, leur temps et leurs idées pour valoriser le patrimoine et l'histoire de leur ville.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

► LES JARDINS FAMILIAUX DE BERGUES

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu au Bar « Le Tonnelier » le samedi 21 janvier à 14h30. (Se munir de sa carte d'adhérent) A l'occasion de celle-ci, nous allons procéder aux élections pour le renouvellement du Tiers du Comité. Si des jardiniers sont intéressés, ils sont invités à se faire connaître par courrier adressé soit au Trésorier ou au Président de l'association (Date limite : le 13 janvier)

INFORMATION :

Adhérer à l'association, des parcelles sont encore disponibles pour la saison 2017

Téléphone de l'association : 07.71.12.64.58

► FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES DE BERGUES

La fraternité des Malades et Handicapés de Bergues et de son secteur donne rendez-vous le : Mercredi 11 janvier 2017 au Foyer Saint Martin à Bergues pour la galette - Pétillant à 14h et Assemblée Générale. Inscriptions et cotisations : 13 Euros

Patricia RYCKEMBUSCH - Présidente : 03.28.68.20.56

Patricia VANHAECKE - Trésorière : 09.52.09.30.51

► COLAS

16^{ème} Foire aux livres et aux collections

« **Vous aimez lire, chiner, brocanter, collectionner...**

Rendez-vous à Bergues, salle Looten les :

samedi 04 février de 09h00 à 17h30, et dimanche 05 février de 09h00 à 17h30.

L'entrée est gratuite.

Vous y trouverez de nombreux livres, des documents anciens sur la région, buvards, **cartes postales, disques, timbres, monnaies, capsules...**»

Pour tout renseignement, contactez Mme Ruckebusch au 03-28-68-17-85

RAPPEL

► ACCUEIL DE LOISIRS

Prochain accueil de loisirs : Du 13 au 17 février 2017

Inscriptions du 18 au 24 janvier

Pour tout renseignement appeler au 06 30 33 50 21 ou au 03 28 68 71 24 ou par mail

base-de-loisirs-de-bergues@orange.fr

► COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont disponibles en Mairie ainsi que sur le site de la ville :

www.bergues.fr - Rubrique : Mairie puis : Délibération du conseil municipal.

<http://www.bergues.fr/index.php/mairie/deliberations-du-conseil-municipal>

► COMITE DE QUARTIER

Les comptes-rendus des Comités des Quartiers sont disponibles au CCAS ainsi que sur le site internet de la ville.

► ARCHIVES

Les archives seront fermées du 1^{er} **décembre 2016 au 05 janvier 2017 inclus.**

ON VOUS INFORME

► BOITES AUX LETTRES ACCESSIBLES EN PERIODE HIVERNALE

A l'approche de l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles.

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rendra **plus accessibles et permettra en période d'intempéries d'éviter les accidents notamment les chutes.**

La Poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.

► **EXIGENCE D'UNE AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MI-NEURS A COMPTER DU 15 JANVIER 2017**

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – **vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).**

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr. En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code

► **ENQUETE « BUDGET FAMILLE »**

L'INSEE réalise entre le 19 septembre 2016 et le 16 septembre 2017, une enquête sur la consommation et le budget des ménages appelée « Budget de famille »

L'enquête a pour objectif de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ainsi elle permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec certains d'entre-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

► **INFORMATION SUR LE RECENSEMENT**

Tous les cinq ans l'INSEE procède à un recensement complet des habitants dans chaque commune. Ce recensement est important pour la ville, car les dotations d'état (qui couvrent 1/3 des recettes du budget) sont calculées sur la base de ces chiffres. Les informations collectées servent aussi à connaître les caractéristiques des logements, afin d'orienter la politique de construction. Vous recevrez à partir du 16 janvier des agents recenseurs qui vous remettront des questionnaires à remplir, un pour le logement et un par occupant. Faites-leur bon accueil et rendez-leur les formulaires correctement remplis dans le délai demandé. Si vous le souhaitez vous pourrez aussi utiliser internet pour répondre directement à l'INSEE : l'agent recruteur vous expliquera comment faire lors de sa visite. Pour tout autre renseignement adressez-vous en mairie à l'agent de police Gaëtan TELLIER , qui coordonnera ce recensement.



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE

SE FAIRE RECENSER EST UN

www.le-recens



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[ement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



RENFORCEMENT DES MESURES POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

— Arrêté du 16 novembre 2016 qu
— Arrêté du 16 mars 2016

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

MESURES DE BIOSÉCURITÉ

LUTTER CONTRE

INFLUENZA AVIAIRE

BASSES COURS



Qualifiant le niveau de risque épidémiologique
5 relatif aux dispositifs associés

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;**
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BERGUES est ouvert au public :



- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le mercredi de 08h30 à 12h00

BREVES SOCIALES

► LES BERGUOIS SONT GENEREUX

A l'initiative de leur CCAS, les berguois se sont montrés de nouveau très généreux lors de l'après-midi du 25 et de la matinée du 26 du mois de novembre dernier puisque 38 cartons pleins de denrées alimentaires ont été livrés au siège de la Banque Alimentaire de Dunkerque.

Merci à tous ces donateurs et rendez-**vous à l'année prochaine.**

CONFERENCE GRAND PUBLIC : 6 janvier 2017

CONFERENCE GRAND PUBLIC

40% des cancers peuvent être évités... mais comment faire ?

Par le Dr Jean-Philippe WAGNER, oncologue

Vendredi 6 janvier 2017 de 18h30 à 20h au Foyer St Martin

Intervenant :

Dr Jean-Philippe WAGNER oncologue directeur général du Centre Privé de Cancérologie de l'institut **Andrée Dutreix de Dunkerque**.

Il partage fréquemment de manière pédagogique ses connaissances sur la maladie et ses **traitements dans des conférences grand public ; la dernière dans le cadre d'Octobre Rose** tenue à Cappelle La Grande a attiré plus de 250 personnes sur le thème de :
« l'Activité Physique Adaptée : le sport, médicament contre le cancer ? »

Thème de cette conférence :

Le cancer est devenu la première cause de mortalité en France et touchera un homme sur deux et une femme sur trois dans sa vie. Les taux de guérison augmentent très **lentement ; ils sont actuellement d'un peu plus de 50% avec des taux très variables en fonction** du stade de découverte de la maladie ou de son origine.

L'INCA (Institut National du Cancer) dans sa campagne d'information de 2016 rappelle que 40% des cancers peuvent être évités si nous le voulons bien ; ne pas fumer et ne pas **boire d'alcool en excès sont des règles bien connues du public mais qui sait que pour** diminuer ce risque il faut également **MANGER MIEUX et BOUGER PLUS ?**

Le Dr WAGNER expliquera au cours de cette conférence ce qu'est le cancer, pourquoi il est devenu la première cause de mortalité en France, en particulier dans les Hauts de **France, pourquoi et comment on peut l'éviter dans près de 50% des cas.**

L'institut Andrée DUTREIX :

Il est composé du Centre Privé de Cancérologie et de Radiothérapie et du Centre Privé **de Médecine Nucléaire Nord Littoral à Dunkerque et du Centre Privé d'Oncologie Médicale** à la Clinique de Flandre à Coudekerque Branche.

C'est le seul centre intégré de cancérologie sur le Nord Littoral, il permet la prise en charge de la quasi-totalité des patients atteints de cancer dans le Dunkerquois.

En 2017, le centre aura été entièrement rénové avec des appareils de très haute technologie comparables à ceux du Centre Régional de référence de Lille.

La conférence vous intéresse mais vous avez les enfants ?
Un atelier ludothèque est mis en place pendant la conférence pour les
enfants des participants !
Plusieurs jeux à disposition.

► CARTE VITALE

La commande de la carte vitale se fait désormais 100% en ligne depuis le compte ameli.

Plus besoin d'envoyer de documents papier, que ce soit pour une réédition ou une première demande de carte Vitale, quelques clics suffisent. En moyenne, le délai d'attente pour recevoir une nouvelle carte Vitale est réduit d'une semaine.

Les assurés peuvent désormais effectuer leur demande de carte vitale en quelques clic, **via leur compte ameli et transmettre leur photo numérique et leur pièce d'identité numérique** par voie électronique.

Quand demander une carte vitale ?

- **Je demande une nouvelle carte vitale, à la suite d'une perte, d'un vol ou de son dysfonctionnement.**

Dans le compte ameli, aller dans la rubrique « mes démarches > ma carte vitale > signaler la perte, le vol ou le dysfonctionnement de ma carte vitale », puis commander immédiatement une nouvelle carte vitale.

- **Mon enfant vient d'avoir 16 ans, il est temps de lui commander sa propre carte vitale via mon compte ameli.**

Désormais, la demande de carte vitale personnelle pour les jeunes de 16 ans peut se faire de manière 100% dématérialisée via le compte ameli des parents.

Depuis janvier 2016, la carte vitale peut être délivrée dès l'âge de 12 ans.

Pour les 12-15 ans, la commande se fait uniquement depuis le compte ameli des parents.

► LE SMIC PASSE A **9,76 € DE L'HEURE EN 2017**

Le Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) augmentera de 0,93 % au **1er janvier 2017, passant de 9,67 à 9,76 euros bruts de l'heure, a indiqué Myriam El Khomri**, ministre du Travail, aux représentants des organisations syndicales et professionnelles.

L'an prochain, une personne travaillant 35 heures par semaine et rémunérée au Smic touchera donc 1 480,27 euros bruts par mois, soit une hausse de 13,65 euros par rapport à 2016.

Comme chaque année, ces montants doivent être confirmés par voie réglementaire.

► ELECTRICITE, GAZ : EVITER LES COUPURES EN CAS DE DIFFICULTES DE PAIEMENT

En cas de difficultés de paiement des factures de gaz ou d'électricité, plusieurs options sont envisageables pour éviter les coupures d'énergie.

Un ménage sur 10 peine à payer ses factures de gaz ou d'électricité, selon le médiateur de l'Énergie. En cas de difficultés, la première chose à faire est d'appeler son fournisseur pour essayer d'obtenir un échéancier de paiement.

Des aides financières existent également, comme le Fond de Solidarité Logement (FSL). Pour savoir si l'on peut en bénéficier, il est recommandé de prendre contact avec les services sociaux de sa commune ou de son département.

Après dépôt du dossier, la fourniture d'électricité ou de gaz est maintenue jusqu'à ce que le FSL ait rendu ses conclusions, dans un délai maximum de 2 mois.
Si la demande est refusée, ou si le foyer n'a pas déposé de dossier, la fourniture d'électricité ou de gaz peut être réduite ou interrompue en cas d'impayés.

PLANNING DES ATELIERS DU MOIS DE JANVIER 2017



DATES	THEMES	INTERVENANTS	HORAIRES	LIEUX
Lundi 09 janvier 2017	Atelier cuisine : Galette des Rois	Aurélié LEMAIRE	De 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00	CCAS
Judis 05, 12, 19, et 26 janvier 2017	Atelier créatif : Autour de la laine	Sandrine THERY	De 09h30 à 11h30	CCAS

Gratuit et ouvert à tous les habitants de Bergues
Nombre de places limité,
Inscription auprès de Mlle LEMAIRE (03.28.65.93.81)

LA RECETTE DU MOIS

BRICK DE POIREAUX A LA VACHE QUI RIT

Ingrédients (pour 8 personnes)	Matériel nécessaire
<ul style="list-style-type: none">- 4 poireaux- 1 cuillère à soupe de margarine- 5 portions de vache qui rit- 8 feuilles de brick- Huile d'olive- Poivre	<ul style="list-style-type: none">- 1 couteau- 1 économètre- 1 planche à découper- 1 passoire- 1 pinceau- 1 sauteuse avec couvercle

Technique

1. Emincez les poireaux, lavez-les à grande eau. Egouttez-les bien et mettez-les à cuire dans une sauteuse avec la margarine; laissez-les suer, mettez le couvercle de la sauteuse et laissez fondre sur feu doux en mélangeant régulièrement. Lorsque toute l'eau de cuisson est évaporée, augmentez le feu afin de caraméliser légèrement la fondue de poireaux. Laissez refroidir.

2. Ajoutez la vache qui rit aux poireaux, poivrez et mélangez.

3. Coupez les feuilles de brick en deux. Placez 1 cuillère à soupe de préparation sur le bord d'une feuille de brick et réalisez un pliage en triangle (en vous aidant des indications sur l'emballage des feuilles de brick) ou plus simplement, réalisez des rouleaux.

Déposez les triangles sur un plat, ouverture sur le dessous pour éviter que la brick ne s'ouvre.

4. Badigeonnez les brick d'un peu d'huile et mettez-les à cuire au four 10min à 180°C (th,6), puis retournez-les tous et renouvelez la cuisson 10 min.

Prix de revient

Les bricks de poireaux reviennent à 2.88€ pour 8 personnes soit 0.36€ par personne.

LA VOIX EST LIBRE

GROUPE MAJORITAIRE

Il sera difficile au regard des événements tragiques de cette année de se vouer **joyeusement aux fêtes de fin d'année sans** avoir une pensée envers les différentes victimes, qu'elles soient proches ou éloignées.

Si le battement d'ailes d'un papillon en Amazonie peut provoquer une tornade au Texas, qui peut prévoir les déflagrations d'une bombe s'écrasant sur Alep ? Le cauchemar n'a pas l'air de vouloir cesser, il semble sans trêve. Personne n'est dupe, l'esprit de Noël est dévoyé par l'injonction de la frénésie consumériste.

Il est donc temps de partager le monde avec nos proches, mais également avec tous les autres. Sinon les agapes seront malheureusement amères.

On nous fait croire que le bonheur c'est d'avoir un hypercentre commercial. Dérivations de nous dérisoires.

Voilà comment on nous parle...

Le meilleur cadeau de cette fin d'année que l'on peut s'offrir est la solidarité avec les plus faibles et c'est ce que les membres de la majorité vous souhaitent.

Bonne année fraternelle !

GROUPE D'OPPOSITION

Bonne et heureuse année 2017 !

Une nouvelle année commence, et nous profitons de ces quelques lignes pour **vous souhaiter tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité.**

Faciliter le quotidien et améliorer le bien-être des Berguois sont pour nous **les priorités de 2017. C'est pourquoi** nous serons particulièrement vigilants sur la propreté de notre ville, la lutte contre **les actes d'incivilités et de délinquances**, et toutes les actions permettant de rendre notre ville attractive et notre cadre de vie agréable.

Le **plan local d'urbanisme a été voté.** Le diagnostic remet en cause le dynamisme de notre commune : un solde naturel faible (rapport : naissance/décès), des logements de plus en plus petits, des propriétaires de moins en moins nombreux, ... **Aujourd'hui, de nombreux** jeunes ménages, souvent avec enfants, ne trouvent pas de logements attractifs et accessibles. Face à cette carence en offre, **l'équipe municipale** manque de vision en favorisant des logements collectifs **sans jardin, dans les opportunités qui s'offrent à elle.**

De nombreux jeunes couples continueront de désertier Bergues pour les communes voisines, au détriment de la vitalité de nos commerces et de nos écoles. Il est urgent de fixer plusieurs objectifs : attirer à nouveau les catégories **d'âges de 30 à 60 ans, favoriser l'accèsion à la propriété, notamment l'accèsion sociale, et développer l'offre en logements plus grands.**

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

23/11/2016 : Ewenn WALLAERT de Benjamin et de
Laura BOURLARD

**04/12/2016 : Eloïse CLIPET de David et de
Ingrid LECREUX**

**07/12/2016 : Léana BULTIAU de Davy et de
Pauline MACRIPO**

DECES :

26/11/2016 : BECUE Laura veuve
DUHAYON – 82 ans

04/12/2016 : MONIER Michel – 61 ans

09/12/2016 : CNIGNIET Marcel – 84 ans

11/12/2016 : CASTRIQUE Marguerite veuve
CARMELYNCK – 91 ans

**11/12/2016 : PLANCKEEL Geneviève veuve
MOENECLAËY – 91 ans**

14/12/2016 : SALOME Ginette veuve
COURMONT – 91 ans

La Lettre du Beffroi

Composition, mise en page : Marie PLANCKE
Suivi d'impression : Bernard PARENT

Ce bulletin municipal est imprimé à 2150 exemplaires
par les services communaux de la Ville de Bergues.

HOTEL DE VILLE
Place de la République
59380 BERGUES

Tél : 03.28.68.60.44
Télécopie : 03.28.68.71.25
Courriel : ville@bergues.fr
Site internet : www.bergues.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi : 08h30 – 12h00 et
13h30 – 17h00

Superficie : 131 ha
Nombre d'habitants : 3988 (au 1er
janvier 2016)

Particularités de la ville :
. Son beffroi (patrimoine de
**l'UNESCO), ses remparts, son
musée...**

. En 2007, lieu de tournage du
film de Dany Boon : « Bienvenue
chez les Ch'tis »

. Classée « VILLE TOURIS-
TIQUE »

Marché hebdomadaire : lundi matin

Médiathèque municipale M. Brébant
39, rue Carnot
Tél : 03.28.68.16.73

**Horaires d'ouverture : Lundi, Mer-
credi, Vendredi, Samedi, de 10h00 à
12h00 et de 15h00 à 18h30**

Archives Municipales : Le jeudi aux
horaires d'ouverture de la Mairie
Tél : 03.28.68.60.44

CCAS : Foyer Socio-Educatif
Avenue de la Liberté
Tél : 03.28.65.93.80

Numéros utiles :
. Office du Tourisme (au beffroi)
Tél : 03.28.68.71.06
. Camping :
Tél : 03.28.68.65.25

. La Poste : 36 31

